

Date de la convocation : 19 juin 2017

Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2017

Date d'affichage du compte rendu : 03 Juillet 2017

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué sous l'ordre du jour suivant :

1) Election des délégués pour les prochaines élections sénatoriales

2) Questions diverses

par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FRENOY, Maire.

Présents : MM. Mmes FRENOY sylvain, DEBRYE Denis, MARCHADOUR Jean-Pierre, DACHON Catherine, DACHON Serge, MARIN Viviane, RIVOLIER Martine, CLERGET Bernard, VIOT Gabriel, SOISSON Frédéric, DEGEITERE Géraldine.

Absent excusé: M. HUMMEL Bruno (pouvoir à Jean-Pierre MARCHADOUR)

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire M. Gabriel VIOT

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité.

1 - Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants pour l'élection des sénateurs

Le renouvellement de la série 1 des sénateurs aura lieu le dimanche 24 septembre 2017 dans différents départements, dont l'Oise.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal.

Avec 15 élus, le conseil municipal devra élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Les élections des délégués et leurs suppléants doivent se faire séparément. Chacune de ces élections peut nécessiter deux tours de scrutin.

Les délégués et les suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux.

L'élection se fait au scrutin majoritaire à deux tours plurinominal. Les bulletins peuvent comporter moins de noms qu'il y a de délégués à élire.

Le bureau électoral comprend :

- le Maire (président)
- deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin
- deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin

Le secrétaire de séance assure la rédaction du procès-verbal mais ne prend pas part aux délibérations du bureau électoral.

Délibération n°2017/033 :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 ;

Vu la circulaire NOR INTA 1405029 C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

Vu la circulaire NOR INTA 1717222 C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté du préfet du 19 juin 2017 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, trois délégués puis trois suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Gabriel VIOT.

Le bureau électoral était présidé par M. Sylvain FRENOY

Il comprenait MM. Bernard CLERGET, Denis DEBRYE, Gabriel VIOT, Frédéric SOISSON.

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- M. Sylvain FRENOY
- M. Serge DACHON
- M. Denis DEBRYE
- M. Gabriel VIOT

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

<i>Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i>	<i>12</i>
<i>Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)</i>	<i>12</i>
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de votes blancs</i>	<i>0</i>
<i>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :</i>	<i>12</i>
<i>Majorité absolue</i>	<i>7</i>

Mesdames et Messieurs :

- M. Sylvain FRENOY a obtenu 12 voix
- M. Serge DACHON a obtenu 9 voix
- M. Denis DEBRYE a obtenu 7 voix
- M. Gabriel VIOT a obtenu 6 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- M. Sylvain FRENOY
- M. Serge DACHON
- M. Denis DEBRYE

Le maire présente la liste des candidats suppléants :

- M. Jean-Pierre MARCHADOUR
- M. Frédéric SOISSON
- Mme Martine RIVOLIER

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	12
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	12
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de votes blancs	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	11
Majorité absolue	7

Mesdames et Messieurs :

- M. Jean-Pierre MARCHADOUR a obtenu 10 voix
- M. Frédéric SOISSON a obtenu 11 voix
- Mme Martine RIVOLIER a obtenu 11 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- M. Jean-Pierre MARCHADOUR
- M. Frédéric SOISSON
- Mme Martine RIVOLIER

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

2 - Question diverse

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h55

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

S. FRENOY

G. VIOT

Les membres du conseil municipal,